



## **AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-519**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique :

Que le 22 janvier 2026, à la séance extraordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2026-519 décrétant une dépense de 5 485 500 \$ et un emprunt de 1 755 934 \$ pour des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Web de la Municipalité à l'adresse [nominique.ca](http://nominique.ca).

Avis donné à Nominique, le 5 février 2026.

Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 5 février 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce cinquième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six (5 février 2026).